

15^{ème} VIDE GRENIER



PARKING CORA
HAGUENAU

Mercredi 1er MAI 2024

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE L'ASH HANDBALL 2024

- Cette autorisation n'est délivrée qu'à titre exceptionnel et non renouvelable.
- La vente est réservée aux particuliers, pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus.
- La participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel.
- En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers non professionnels, à condition de renvoyer le coupon réponse rempli et accompagné du paiement par chèque.
- Les stands de boissons, restauration et sucreries sont exclus car réservés au club organisateur.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Le prix des 5 mètres est de 12 € (avec 1 véhicule) et 6 € les 2,5 mètres supplémentaires.
- Si places disponibles le jour J, possibilité de s'inscrire sur place moyennant une majoration des prix de 25%
- Chaque véhicule supplémentaire sur emplacement est à régler 4€.
- La sous-location est strictement interdite.
- Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation en fonction de l'ordre d'arrivée.
- La mise en place se fera de 5h00 à 8h00.
- Les exposants devront laisser leur véhicule sur place.
- Chaque exposant recevra à son arrivée un sac poubelle et est prié de libérer son emplacement en état propre pour 19h00.
- La vente des armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que les armes militaires.
- L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Le club organisateur vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de cette réglementation.
- En cas de non respect de ce règlement déposé à la Mairie de HAGUENAU, l'AS HAGUENAU
- HANDBALL sera seule juge pour prendre toutes dispositions.